

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Délibération n° 59/25-1217.14

Nombre de Conseillers : En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Le mercredi 17 décembre 2025 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.  
Madame Alexandra MARTIN est désignée et accepte cette fonction.

Etaient présents : Françoise CROUSAZ, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Stéphane PORTHEAULT, Véronique VILLIEN, Pascal MUCKLEY, Alain Claude CULLET, Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Didier DESUMEUR, Dominique THABUIS, Jean-Maurice MATHELET, Alexandra MARTIN, Jessica CHAVOUTIER, Clément SUCHET, Pascal BONNET.

Était absent : Geoffrey MONTEILLET.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation 11 décembre 2025

**OBJET : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA SAVOIE (SDES)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1 et L5711-17.

Vu la délibération n° CS 4-3-2025 en date du 05 novembre 2025 par lequel le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie (SDES) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat.

Vu le projet de statuts modifiés.

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce conformément aux dispositions visées ci-dessus.

Le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité a progressivement élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités. Aujourd'hui le SDES propose un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique.

Les statuts du SDES ont été modifiés pour permettre notamment l'intégration des EPCI et développer de nouveaux services à l'intention de ses adhérents.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de statuts et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la modification des statuts proposées par le Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.



Le Maire,  
Françoise CROUSAZ.

Le Secrétaire de séance,  
Alexandra MARTIN.